



FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DES PYRENEES-ATLANTIQUES

MAISON DE LA NATURE - 12, bd HAUTERIVE - 64000 PAU - TELEPHONE 05 59 84 31 55 - TELECOPIE 05 59 84 14 36
Président, Philippe ETCHEVESTE - Email : fdc64@chasseurdefrance.com - Site internet : www.chasseurs64.com

PAU, le 22 décembre 2017



Réf : CB/MA/22122017

SPECIAL NUISIBLES

Madame, Monsieur le Président,



1- COMMENT POURREZ-VOUS REGULER LES ESPECES CLASSEES NUISIBLES EN CE DEBUT D'ANNEE 2018

Nous ne savons pas encore, à ce jour, si le nouveau classement nuisible qui doit normalement intervenir au 1^{er} juillet 2018 sera reporté ou non d'une année au 1^{er} juillet 2019.

► **Veillez consulter la notice (ci-jointe en annexe) applicable dans tous les cas jusqu'au 1^{er} juillet 2018**

► **Pour vos demandes de battues au renard, tirs de la fouine et de la martre du 01/03 au 31/03/2018 :**

Veillez remplir le formulaire de demande se trouvant sur notre site internet www.chasseurs64.com: **Rubrique Documentation/Espèces classées nuisible** et le retourner à la FDC **accompagné du bilan des prises de l'année écoulée téléchargeable également au même endroit.**

Ces formulaires sont saisissables en ligne : vous pourrez donc les compléter, **les enregistrer** et les retourner par e-mail avec le fichier joint en cliquant sur l'adresse e-mail active en bas du formulaire.



Avant le 5 février 2018

N'oubliez pas de continuer à déclarer les dégâts causés par les blaireaux et les nuisibles (formulaire téléchargeable sur notre site internet www.chasseurs64.com : Rubrique Documentation/Espèces classées nuisible : ils sont indispensables pour justifier du futur classement Nuisibles et de vos autorisations de destruction.

2- LISTE DES DROITS DE VOTE ET ASSEMBLEE GENERALE 28 AVRIL 2018

La liste des timbres vote **vierge**, pour les chasseurs ne vous ayant pas délégué leur timbre vote en validant leur permis, est téléchargeable sur notre site internet www.chasseurs64.com : Rubrique Territoires de chasse/ Liste timbres vote.

✓ Vous voudrez bien nous la retourner : **Avant le 12 MARS 2018**

3- FORMATIONS PERMIS DE CHASSER 2018

Vous pouvez télécharger le dossier d'inscription sur notre site internet www.chasseurs64.com : Rubrique Formation/Permis de chasser

PLANNING 2018

Session N° 2 :

Formation : 7 ou 8 ou 9 février 2018

Examen : 12 ou 13 ou 14 ou 15 février 2018

Session N° 3 :

Formation : 7 ou 8 ou 9 mars 2018

Examen : 12 ou 13 ou 14 ou 15 mars 2018

Session N° 4 :

Formation : 18 ou 19 ou 20 avril 2018

Examen : 23 ou 24 ou 25 ou 26 avril 2018

4- FORMATION PIEGEAGE 2018

PLANNING 2018

Session 1 (priorité aux retraités, inactifs et agriculteurs)

Théorie : Mercredi 7 mars 2018 - Pratique : Jeudi 15 mars 2018

Session 2 (priorité aux actifs et étudiants)

Théorie : Samedi 24 mars 2018 - Pratique : Samedi 31 mars 2018

✓ S'inscrire auprès de la fédération des chasseurs à l'aide du formulaire téléchargeable sur notre site internet www.chasseurs64.com : Rubrique Formation/Piégeage

Veillez agréer **Madame la présidente, Monsieur le président**, l'expression de mes sentiments distingués.



Le Président,

Philippe Etcheveste